

avions présenté quelques remarques que nos lecteurs trouveront à la page 11 du Tome XXXV de notre *Bulletin* (janvier 1904). Nous les renvoyons également à l'article publié par M. Bogaïewsky dans le *Bulletin* de juillet 1903 (T. XXXIV, p. 133). Quant à l'opuscule de MM. Haye et Simon, qui n'est que la traduction allemande de l'édition de 1902, nous ne pouvons que renouveler les réserves dont nous accompagnions cette première édition (T. XXXV, p. 12).

XXI. Jahresbericht des Schweiz. Samariterbundes für 1908. — Zurich, 1909, in-8°, 142 p.

Société des Samaritains de Genève. Compte rendu pour 1908. — Genève, 1909, in-8°, 48 p.

---

#### FONDATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA CROIX-ROUGE A CUBA

##### *124<sup>me</sup> Circulaire aux Comités centraux de la Croix-Rouge.*

Genève, 7 septembre 1909.

MESSIEURS,

La Croix-Rouge a depuis longtemps déjà planté son drapeau à Cuba.

Du temps où cette île était sous la domination espagnole, une section y accomplissait l'œuvre qui se résume et s'affirme dans cet emblème. Et, au cours de la guerre hispano-américaine, la Croix-Rouge y accomplit sa tâche.

Devenue indépendante et constituée en République, Cuba n'a point oublié les salutaires semences qui avaient été précédemment répandues sur son sol. La République de Cuba a adhéré le 25 juin 1907 à la Convention de Genève de 1864, et le 17 mars 1908 à celle du 6 juillet 1906.

Une Société de la Croix-Rouge s'y est fondée. Au moyen de quelques modifications, ses statuts ont été mis en harmonie avec les principes fondamentaux de notre œuvre, ceux dont le Comité international a été en quelque sorte constitué le gardien moral et

qu'il a résumés dans les conditions essentielles à remplir par toute société nationale de la Croix-Rouge <sup>1</sup>.

Ces statuts, adoptés par la Société régulièrement constituée, le 10 mars 1909, ont pu recevoir notre approbation, à la suite de la consécration gouvernementale que, par décret du 28 avril 1909, la Société nationale Cubaine de la Croix-Rouge a elle-même obtenue.

Par lettre du 19 juin 1909, le Secrétaire d'Etat nous a en outre informés directement qu'en vertu de ce décret du 28 avril 1909, la Société nationale cubaine a été officiellement reconnue par le Gouvernement comme la seule institution auxiliaire du service de santé de l'armée et de la marine.

Nous avons donc l'honneur de porter à votre connaissance la fondation de la *Société nationale Cubaine de la Croix-Rouge*, de l'accréditer auprès de vous, en vous priant de lui faire une place et de lui réserver un bon accueil dans le concert des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

La Société nouvelle est placée sous la présidence d'honneur du président et de la présidente de la République.

Le *président* de la Société est M. le D<sup>r</sup> Diego-Tameyo FIGUEREDO sénateur et ancien ministre. M<sup>me</sup> Dulca-Maria PEREZ RICART DE SANCHEZ DE FUENTES est présidente de la Section des dames. MM. les généraux de brigade Armando RIVA Y HERNANDEZ, Gerardo MACHADO Y MORALES, sont désignés, ainsi que le D<sup>r</sup> SONVILLE, chef du service de santé de la garde rurale, comme commissaires du Gouvernement. M. l'avocat Manuel ECAY ROJAS, chef de la chancellerie et du Secrétariat d'Etat, représentera l'Etat au sein de la Société.

Les autres charges sont : Général Manuel Piedro MARTELL, chef de police, *1<sup>er</sup> vice-président* ; D<sup>r</sup> Hugo ROBERTS, chef du département sanitaire de la marine, *directeur général des ambulances* ; D<sup>r</sup> médecin Ignacio Benite PLASENCIA, *directeur général des magasins* ; D<sup>r</sup> Professeur Sanchez de FUENTES Y PELAEZ, *secrétaire-général* ; D<sup>r</sup> Francisco I. DE VILDOSOLA, ancien ministre de l'agriculture, *trésorier*.

L'adresse du Comité central (Assemblée supérieure et Comité exécutif) de la Société est : 18, Tejadillo, la Havane, Cuba.

<sup>1</sup> Voyez, *But et organisation générale de la Croix-Rouge*, 3<sup>me</sup> édition, p. 6, *Bulletin* T. XL, p. 78.

En recommandant la nouvelle venue à votre bienveillance, nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE :

*Le Président,*  
*Le Vice-Président,* G. MOYNIER.  
GUSTAVE ADOR. *Le Secrétaire,*  
AD D'ESPINE.

---

## RÉPUBLIQUE ARGENTINE

---

### COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité central de la Croix-Rouge argentine a gardé, pour l'exercice 1909-1910, la même composition que celle que nous avons publiée dans notre *Bulletin* d'octobre 1908<sup>1</sup>, sauf que M. le conseiller Em. F. Cutiellos a été élu aux fonctions de 1<sup>er</sup> vice-président.

---

## AUTRICHE

---

### LE PROBLÈME DES PREMIERS SECOURS SUR LE CHAMP DE BATAILLE

Dans un article du *Militärarzt*<sup>2</sup>, le Dr Berthold Reder traite cette question complexe et constate toute l'importance qu'il y a à ce que le blessé reçoive d'emblée des soins logiques et soit livré, le moins possible, avant son arrivée à l'ambulance ou aux postes de

---

<sup>1</sup> Voy. T. XXXIX, p. 271.

<sup>2</sup> 1909, n° 17, p. 257.